



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **GRANDES MARÉES : TOUTES LES MESURES SONT MISES EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS**

Arras, le 8 mars 2024

D'importants coefficients de marée sont attendus du dimanche 10 au mercredi 13 mars 2024. Ces coefficients pourront atteindre 116 les lundi 11 et mardi 12 mars 2024.

Ce phénomène est susceptible de perturber l'écoulement naturel des eaux. Il intervient de plus dans un contexte hydrologique sensible. Pour rappel, la Canche est toujours placée en vigilance jaune crues. La vallée de ce cours d'eau est donc exposée à des risques de débordements.

**Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a placé le Centre Opérationnel Départemental (COD) en situation de pré-alerte, afin de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation. Par mesure de prévention, le dispositif opérationnel mis en œuvre par les sapeurs-pompiers est renforcé dans les territoires concernés. En outre, le dispositif de pompage déployé dans la région Hauts-de-France au titre de la solidarité nationale en novembre 2023 et janvier 2024 est également prêt à être réactivé en tant que de besoin avec l'appui de 17 sapeurs-pompiers de la sécurité civile :**

- un ensemble de pompes d'une capacité de 17 000 m<sup>3</sup>/h sont toujours positionnées à Mardyck (59) ;
- de même, des pompes d'une capacité de 5 000 m<sup>3</sup>/h sont également positionnées à Cuinchy (62) ;
- 4 pompes d'une capacité de 360 m<sup>3</sup>/h chacune et 1 pompe de 850 m<sup>3</sup>/h sont toujours installées sur le secteur de la Calotterie (arrondissement de Montreuil/Mer- 62) ;
- 2 pompes de 5 400 m<sup>3</sup>/h seront repositionnées dès demain et prêtes à être activées en tant que de besoin sur le site de la Batellerie (62) ;
- 2 pompes d'une capacité totale de 1 500 m<sup>3</sup>/h sont en place à l'écluse carrée située sur la commune d'Hames-Boucres (arrondissement de Calais-62) ;
- le préfet a également demandé à VNF et à l'Institution des Wateringues d'activer l'ensemble des moyens de pompage dont ils disposent pour anticiper la montée des eaux dans les canaux et cours d'eau dont ils ont la gestion.

**Tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour protéger la population. Le préfet engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de sécurité.**

#### Les bons réflexes à adopter :

##### **Relatifs aux risques d'inondations**

- Tenez-vous éloigné de tout cours d'eau ;
- ne descendez pas dans les sous-sols ;
- conformez-vous à la signalisation routière ;
- évitez les secteurs concernés ;

##### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...) ;
- veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques, ...).

### **Relatifs aux grandes marées**

- Avant toute sortie en mer ou sur le littoral, consultez la météo et les coefficients de marée ;
- ne sortez pas seuls et informez vos proches de vos intentions au préalable (lieu, heure de départ et si possible de retour) ;
- disposez d'un moyen de communication pour alerter les secours en mer (téléphone portable chargé et placé dans une poche étanche pour joindre le 196 ou via le canal 16 sur VHF) ;
- restez à proximité d'un point de repli et conservez un point de repère visuel sur le littoral (en montant, la marée peut modifier considérablement la perception de l'environnement).